



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 24681

## Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'orientation scolaire et professionnelle dans les collèges et lycées. Selon un sondage réalisé fin avril par le CSA auprès de 641 familles du public comme du privé, seule une courte majorité (56 %) pense que l'orientation est choisie. *A contrario*, 40 % des familles estiment que l'orientation est subie. Or, pour 97 % des parents, l'orientation des enfants est un sujet de préoccupation important. Plus des deux tiers (67 %) estiment que l'école n'apprend pas aux jeunes à faire des choix. Trop peu nombreux, les conseillers d'orientation ne remplissent pas toujours ce rôle, et de timides avancées, comme le stage de découverte professionnelle en troisième, sont trop rares pour familiariser les jeunes avec le monde de l'entreprise. C'est donc aux parents qu'incombe la tâche de se mettre à la recherche d'informations : les salons sur les métiers et l'entourage viennent compléter les avis des enseignants. Et le "coaching" privé, que seules les familles les plus aisées peuvent s'offrir, se développe actuellement. L'orientation professionnelle, partie intégrante de la formation et de l'éducation, devient ainsi un nouveau point de fracture sociale empêchant l'ascension d'une partie des enfants. En effet, certains parents n'auront ni l'information ni les moyens suffisants pour conseiller au mieux leurs enfants dans des choix essentiels de leur vie. L'éducation nationale a pour mission principale de corriger cette inégalité des chances. La mise en place d'un passeport de l'orientation, comme l'a proposé la jeunesse ouvrière chrétienne, permettrait au jeune d'être suivi dans son parcours et de répertorier une fois par an, avec le soutien d'un conseiller d'orientation, ses différentes expériences, ses aspirations et les étapes à franchir pour atteindre ses objectifs. Ce premier contact avec l'orientation peut avoir lieu dès la classe de sixième, même s'il ne s'agit que d'une identification des intérêts portés par l'élève et qu'il est susceptible plus tard de développer. Le passeport constituerait un outil facilitant l'orientation vers les études et/ou l'emploi qui correspondent le mieux à ses attentes et à ses compétences. Cette démarche pourrait contribuer non seulement à la baisse du taux d'échec scolaire, mais aussi à l'adaptation de l'offre et la demande sur le marché de du travail et à la diminution du taux de chômage chez les jeunes. Elle lui demande de mettre en place ce passeport de l'orientation dans chaque collège et lycée de France, et d'en assurer la réussite en créant les postes de conseillers d'orientation nécessaires à son suivi.

## Texte de la réponse

L'orientation est une préoccupation centrale du système éducatif. La circulaire de rentrée du 4 avril 2008 réaffirme sa dimension fondatrice au sein du système éducatif sous le titre : « du collège au lycée, découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter » qui se traduit à partir de la rentrée 2008 par la mise en place, dans les collèges volontaires, pour tous les élèves, d'un parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de 5e. Ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009 à l'ensemble des collèges et lycées. Il s'agit pour chaque élève d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, de lui faire découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations, de connaître l'ensemble des voies de formations offertes par le système éducatif. Ainsi ce parcours sera ponctué d'étapes-métiers et de temps forts comme des visites d'information en 5e, des visites d'établissements en 4e, des séquences d'observation en milieu professionnel en 3e, des journées en établissements d'enseignement supérieur en 1re destinées à faire

connaître les métiers et les formations et à diversifier l'approche des secteurs d'activités pour faciliter les choix. Ce parcours vise à créer une dynamique d'orientation tout au long de la scolarité du collège à l'enseignement supérieur. La mise en oeuvre de ce parcours passe par la mobilisation des équipes éducatives et notamment des enseignants appuyés par les conseillers d'orientation-psychologues. Quant à l'option de découverte professionnelle qui participe de ce parcours, elle sera offerte dans tous les collèges à la rentrée 2008 pour tous les élèves volontaires. Parallèlement, pour respecter la dimension individuelle du parcours se généralisent les entretiens personnalisés d'orientation en 3e, première et terminale comme en première année de lycée professionnel. Un livret personnel de suivi qui reprend l'idée de « passeport de l'orientation » permettra à chaque élève, en effet, d'avoir une trace de ses activités, de ses découvertes, de ses expériences.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Delaunay](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24681

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 2008, page 4825

**Réponse publiée le :** 19 août 2008, page 7209